



**Grand Conseil**  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-INT-487

Déposé le : 26.05.20

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

## Titre de l'interpellation

**Mieux prévenir les épidémies en EMS**

## Texte déposé

Si l'action des hôpitaux contre la pandémie s'est révélée exemplaire, des failles sont apparues dans les établissements médico-sociaux ainsi qu'en psychogériatrie. Selon une enquête de Tamedia parue le 18 mai 2020, Vaud a connu 60% des décès dus au nouveau coronavirus dans ce type d'établissements (état au 12.5.20). Les cantons de Zurich, Neuchâtel et surtout Glaris et Nidwald ont des proportions plus fortes encore. En Suisse, près de 28% des personnes de 80 ans et plus, sont mortes, testées positives à Covid-19. La Suède et d'autres pays ont également éprouvé une grande majorité de décès dans les homes pour personnes âgées.

Dans le canton, des EMS semblent avoir été frappés davantage que d'autres. Le dispositif cantonal s'est resserré dès la fin mars, et la Direction générale de la cohésion sociale a procédé à des contrôles sur place dès le 1<sup>er</sup> avril.

En vue des vagues suivantes et d'autres épidémies, il importe de clarifier les difficultés qu'ont connues plusieurs établissements au début du printemps. Nous posons dès lors les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. En raison du matériel de protection encore insuffisant en mars, des EMS ont-ils manqué de masques, de surblouses et d'autres éléments protecteurs davantage que les hôpitaux ?
2. Le personnel a-t-il disposé à temps du perfectionnement nécessaire quant aux comportements et pratiques à même de protéger les résidentes et résidents ?
3. Avant leur interdiction, les visites des proches ont-elles propagé le virus dans une certaine mesure ?
4. A l'inverse, l'absence de visites et l'isolement de personnes en grand âge ont-ils entraîné des détresses psychologiques nécessitant des accompagnements particuliers ? Devant d'autres vagues ou épidémies, ne faudra-t-il pas réguler plus finement les visites des conjoints et des plus proches, les physiothérapies voire les animations musicales ou thérapeutiques ?
5. La pression sur les coûts des EMS a-t-elle freiné l'acquisition du matériel, la formation du

personnel ou d'autres dispositions protectrices ?

6. Comment améliorer le dispositif de prévention des épidémies dans les EMS et établissements apparentés, à partir des leçons apprises ce printemps ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Zwahlen Pierre

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Baux Céline

Stéphane Masson

Betschart Anne-Sophie

Epars Olivier

Pointet Cloé

Richard Claire

Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin :** [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)